

FONCTIONNEMENT DU CSE DE -50 SALARIES

ESE026

Public

Représentants du personnel, élus, chef d'entreprise, RH

Pré-requis

Aucun

Durée

1 jour - 07 heures

Modalités

Présentiel

 Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap

Résultats attendus

- Connaître le fonctionnement du CSE
- Comprendre et appréhender les missions des membres du CSE

Objetctifs pédagogiques

- Permettre aux élus de mieux évaluer sur les plans juridiques et pratiques les droits dont ils disposent, leurs limites, leurs obligations et leurs responsabilités

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques d'entreprise

Type de validation

Attestation de fin de formation
Certificat de réalisation

Dates et lieux

Nous consulter

Intervenant

Eric LANDUYT

Tarifs

350 € HT - 420 € TTC

FUNCTIONNEMENT DU CSE DE -50 SALARIES

ESE026

Programme

🔗 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CSE

La composition du comité sociale et économique

- La présidence du CSE par l'employeur ou un représentant
- Composition de la délégation du personnel CSE
- Intervention d'autres personnes

Le statut des membres du CSE

- Le mandat des membres élus du CSE
- Les crédits d'heures et la liberté de déplacement

Les moyens matériels et humains du CSE

- Les moyens matériels du CSE
- Les moyens humains du CSE

🔗 LES REUNIONS DU CSE

Les différentes réunions du CSE

La convocation aux réunions du CSE

L'ordre du jour des réunions du CSE

Le déroulement des réunions du CSE

- Les participants aux réunions du CSE
- Modalités des réunions du CSE

Le procès-verbal des réunions du CSE

🔗 LES MODALITES D'INFORMATION, DE CONSULTATION ET D'EXERCICE DU CSE

Les règles applicables aux informations et consultations du CSE

- Principe en matière de consultations du CSE
- Suites des consultations du CSE et sanctions de l'irrégularité des consultations

Les obligations de secret professionnel et de discrétion

🔗 LES ATTRIBUTIONS DU CSE

Attributions du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés : des délégués du personnel « allégés »

- Présentation des réclamations individuelles ou collectives
- Compétences particulières revues à la baisse
- Compétence générale en matière de santé, sécurité et conditions de travail redéfinies
- Saisine de l'inspecteur du travail par le CSE